



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE



AGREMENT D'ORGANISME EXERÇANT DES ACTIVITES DE DISTRIBUTION, D'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE, DE CONSEIL A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Références :

- Vu les articles L.254-1, L.254-2, et R.254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu la délégation de signature du préfet Alsace au Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Alsace en date du 19 mars 2012

L'organisme Cave de Beblenheim

domicilié à : 14 Rue de Hoen

68980 BEBLENHEIM

dirigeant : Monsieur Patrick ALEDO

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : AL10915**
pour effectuer son activité :

- de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

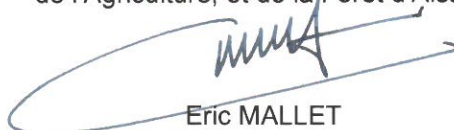
L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

- Cave de Beblenheim	14 Rue de Hoen	68980 BEBLENHEIM
----------------------	----------------	------------------

Fait à STRASBOURG, le 13 mars 2014

Le Directeur Régional de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt d'Alsace


Eric MALLET